Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 43/1952 (1952)

Artikel: Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction

publique: 1952

Autor: Jaccard, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114034

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction publique

1952

Le lundi 26 mai, les directeurs de l'instruction publique des cantons romands se rencontraient à Bellinzone, dans le palais du gouvernement, pour y tenir leurs assises de l'année. En ouvrant la séance, le président, M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, de Lausanne, exprima sa satisfaction de constater la présence de tous ses collègues, parmi lesquels figuraient, pour la première fois M. le conseiller d'Etat José Python, successeur, depuis quelques mois, de M. Joseph Bovet à la tête du Département de l'instruction publique du Canton de Fribourg, et M. Virgile Moine qui vient de prendre la direction du Département bernois de l'éducation, en remplacement de M. Markus Feldmann, élu conseiller fédéral. Il adressa aussi un message de bienvenue aux chefs de service et secrétaires les accompagnant, ainsi qu'au rédacteur des Etudes Pédagogiques et au directeur du Glossaire des patois romands.

Après avoir remercié le Tessin de sa cordiale hospitalité et défini l'attrait tout particulier qu'exerce ce canton sur ses visiteurs, M. le président aborda l'ordre du jour de la séance en donnant la parole à M. L. Jaccard pour la lecture de son rapport sur la teneur de l'Annuaire de l'instruction publique de 1951. Mis ensuite en discussion, ce rapport fut adopté avec les comptes y relatifs, lesquels comportaient un déficit assez sensible dû surtout au renchérissement général du papier et de la main-d'œuvre. La Conférence admit aussi, pour l'édition de 1952, un plan de composition et un projet de budget permettant la publication d'un volume réduit à 144 pages, mais dans lequel la matière, un peu plus serrée, serait à peu près de même étendue que dans les éditions des précédentes années. Elle prit enfin acte du fait que M. Jaccard, rédacteur de l'Annuaire depuis une vingtaine d'années, a demandé d'être relevé de sa charge. Puis elle accepta, non sans exprimer au démissionnaire sa reconnaissance et son regret, la proposition de le remplacer dès et y compris l'an prochain par M. Georges Chevallaz, directeur des Ecoles normales du canton de Vaud.

La Conférence fut appelée à se prononcer sur diverses questions. Ce fut tout d'abord celle du diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français à l'étranger. La revision s'impose du règlement actuel sur l'organisation des examens concernant la remise d'un tel diplôme. Un nouveau projet sera élaboré à cet effet.

L'Ecole de langue française de Berne ayant demandé aux Départements de l'instruction publique des cantons romands de reconnaître son certificat d'études secondaires pour l'entrée dans les Gymnases, cette requête, soumise à la Conférence, donna lieu à un échange de vues au cours duquel il fut établi que l'organisation scolaire, les plans d'études, les conditions d'admission varient trop d'un canton à l'autre, et même d'école à école, pour qu'une réponse nette puisse être donnée. Les élèves de cette école ne pouvant être plus favorisés que d'autres, il appartient à la direction de l'établissement de se renseigner auprès de chaque canton sur les conditions d'admission qui leur seraient faites.

Le problème de l'âge d'entrée au cinéma préoccupe les pouvoirs publics. On constate que pour le moment l'existence d'un règlement et la fixation d'un âge minimum constituent déjà un barrage, et que les abus, si regrettables soient-ils, sont le fait d'une minorité. A propos de cinéma, il a été relevé qu'en vue d'organiser des séances scolaires ou publiques, les légations étrangères mettent parfois à disposition des films qui, en l'absence de toute surveillance, pourraient devenir matière à pure propagande politique. Il y a donc lieu de prêter attention à ce risque et de prendre toutes mesures utiles pour en éviter les fâcheux effets.

La remarque a été faite en cours de séance que l'enseignement commercial se trouve désavantagé en comparaison des écoles complémentaires professionnelles par la réduction récente de la subvention fédérale et qu'il conviendrait de prendre contact avec le Département fédéral de l'Economie publique pour obtenir une répartition plus équitable de cette subvention. La Conférence se rangeant à cet avis, décida de faire la demande en question et de provoquer une intervention semblable de la part de la Conférence suisse.

M. le professeur David Lasserre, de Lausanne, a rédigé un mémoire en faveur de la réforme de l'enseignement de l'histoire nationale, document qui a été envoyé aux Départements romands de l'instruction publique. Vu l'importance des thèses présentées par l'auteur de ce mémoire, il a été décidé d'en remettre la discussion à la séance de 1953, soit après un examen approfondi de la part de chacun des membres de la Conférence.

* * *

Selon l'habitude, une place a été faite dans l'ordre du jour de la Conférence à la Commission administrative du Glossaire des patois romands présidée par M. le conseiller d'Etat Camille Brandt, de Neuchâtel, et composée des membres de la Conférence romande.

Après avoir accepté le procès-verbal de la séance du 17 mai 1951, la Commission prit acte avec regrets de la démission définitive de M. l'ancien professeur Jaberg, membre de la Commission philologique. Quelques

renseignements furent fournis ensuite par le président sur l'activité de la dite Commission philologique au cours de l'année dernière. Un projet de réorganisation de la rédaction du Glossaire a été conçu en vertu duquel les rédacteurs expérimentés jouiraient d'une plus grande indépendance dans leur travail. D'entente avec la Commission philologique, les rédacteurs mettront au point le plan de travail pour le troisième volume.

Les comptes de 1951, qui accusent un solde passif de 4329 fr. 50, y compris le déficit de l'année précédente, ont été approuvés par la Commission.

Le budget de 1952 le fut aussi quoiqu'il prévoie un déficit de 8000 fr., supérieur de 500 fr. à celui qui avait été envisagé tout d'abord. Cette augmentation est due à celle des frais d'impression. L'incertitude de l'avenir empêche l'établissement d'un projet de budget pour 1953. Il ressort de l'examen de la situation financière qu'en tenant compte du coût actuel de la vie et de l'augmentation des dépenses d'impression et autres frais généraux, le Glossaire devrait pouvoir augmenter de 35 000 fr. environ ses ressources annuelles pour assurer à la publication un rythme normal en complétant le personnel de la rédaction et surtout pour lui permettre d'accorder aux rédacteurs une rémunération qui tienne mieux compte de leur formation et de la valeur de leurs travaux. Il importe donc de préparer un plan d'action pour assainir la situation actuelle et pour permettre au Glossaire d'équilibrer ses comptes. Dans cette intention, et en vue d'assurer la publication du Glossaire à l'avenir, M. Schulé a proposé que des démarches soient faites de divers côtés pour obtenir les aides financières nécessaires. La subvention fédérale, absolument insuffisante actuellement, devrait être augmentée très sensiblement. Il conviendrait, à cet effet, d'intervenir sans plus de retard auprès du Département fédéral de l'intérieur et, par son intermédiaire, auprès des Chambres fédérales. Les cantons devraient aussi tenir compte des nécessités nouvelles dans l'octroi de leurs subsides. Un appel aux comités de la Collecte et de la Vente des timbres du 1er août, au Heimatschutz, au Fonds national suisse de la recherche scientifique et même au public pour la constitution d'un fonds de réserve serait pleinement justifié par l'intérêt que présente pour ces diverses œuvres le fait que les glossaires eux aussi font partie du patrimoine national et sont un reflet de nos civilisations et parlers régionaux.

Ce plan d'action a été approuvé par la Commission administrative, qui souhaite que tout soit mis en œuvre pour sa réalisation rapide. Le sort même du Glossaire est en jeu et il faut espérer que les démarches qui sont faites pour sauvegarder cette œuvre d'intérêt linguistique, historique et national soient soutenues par tous les milieux de nos cantons romands et de Suisse.

L. JD.